

nos fleuves, nos divers bassins; en comptant nos productions, en voyant que nous avons en abondance tout ce qui fait la fortune de l'agriculture, et que le sol est propre à produire avec plus d'abondance encore, si seulement nous savions en tirer tout le parti nécessaire.

Que ceux qui connaissent l'état actuel de l'agriculture en France prennent la peine de lire le voyage de Yung à travers les provinces françaises, au moment où la Révolution allait éclater; il ne voyait partout que détresse, que campagnes arides et sans culture, et cela provenait de l'absence de notions agronomiques, de ce que l'agriculture n'était pas mise à sa place, de ce qu'on ne comprenait pas ce qu'il y a de grand, de puissant, de patriotique dans la condition d'agriculteur; au contraire, aujourd'hui nous voyons que nos campagnes se couvrent de moissons, que la stérilité disparaît, que de tous côtés on travaille à la domestication des animaux; en un mot l'agriculture est devenue une science qui, il est vrai, n'est qu'à moitié chemin, mais qui peut grandir et qui grandira, car c'est l'avenir et la grandeur de notre pays. On nous battra sur l'industrie du coton et sur d'autres industries, c'est possible; mais sur la production des céréales, on aura grand-peine à nous suivre, et jamais on n'arrivera à nous concurrencer pour la production du vin.

Nous avons en France 79 départements qui s'occupent de la production du vin, et ces 79 départements possèdent la plus grande force et la plus grande fortune qu'un peuple puisse envier à un autre peuple.

Quand on est dans notre situation, on est par-dessus tout un peuple agricole.

Le chiffre des personnes qui directement ou indirectement vivent d'agriculture est de 19,598,113. En comparant ce chiffre à celui de 1,140,752 qui représente l'industrie, on trouve une différence de 18,457,361.

Ceux qui vivent de l'agriculture en vivent tous; nos champs sont cultivés par des ouvriers à la journée et aussi par des fermiers, le mari est travailleur, la femme l'est aussi, elle l'est tout à fait, elle est ouvrière, dans la bonne acception du mot. Les propriétaires même, beaucoup de propriétaires, travaillent sur leurs terres; ils sont de véritables ouvriers et ils ont droit à ce noble titre, ils travaillent comme ceux qu'ils emploient et qu'ils salarient.

Il ne faut en aucune façon sacrifier l'agriculture à l'industrie.

Nous produisons, c'est pour vendre à l'intérieur, c'est pour vendre à l'étranger, nous avons besoin du marché étranger pour nos vins, comme nous en avons besoin pour nos cotons; si nous demandons une protection pour les cotons, l'étranger frappera nos vins, et notre exportation en souffrira. Les bouteilles de vin de Champagne exportées en 1861 étaient au nombre de 6,704,915 et le nombre s'en est élevé en 1868 à 12,810,194.

L'exportation totale des vins français par Bordeaux en 1868 a été de 1,160,202 hectolitres.

Pour l'Angleterre spécialement les exportations ont été en 1859 de 48,930 hectolitres et en 1868 de 2,291,071 hectolitres.

Et nos vins en Angleterre sont encore frappés d'un droit considérable, plus de 27 fr. par tonneau.

Il est incontestable que nous sommes riches en vins, que nous sommes riches en céréales, tandis que dans d'autres matières peut-être nous sommes pauvres; et il est naturel que de ce côté on demande le libre échange. Pour l'agriculture, la viticulture surtout, elles demandent le libre échange.

Toutes les fois qu'on fait des tarifs protecteurs, on protège de gros industriels au détriment du consommateur: c'est lui qui paye son pain plus cher, qui paye plus cher le vêtement de son enfant. On ne peut pas créer la richesse des tarifs sans créer à côté la misère. Et on a le tort de se faire les distributeurs de la richesse et de la prospérité, les dispensateurs de la fortune publique.

M. Guillaumin a soutenu après Jules Simon la cause agricole. L'industrie agricole, a-t-il dit, est protégée à peine par des

droits de 4 pour 100, emploie 19 millions 500 mille hommes et produit 15 millions d'objets de consommation.

Le défaut et le tort de l'agriculture jusqu'à présent ont été de se laisser traîner à la remorque par des industries et par des industries plus actives, plus habiles et moins représentées qu'elle.

Ainsi, à étudier seulement l'histoire de nos lois de douane de 1815 à l'époque actuelle, on voit toujours l'industrie demandant des protections qui s'élèvent jusqu'à 40 et 50 pour 100 et attirant derrière elle l'agriculture comme un auxiliaire et comme un auxiliaire puissant par le nombre, en lui donnant à titre de compensation de légers droits.

Avant 1832, il y avait un léger droit sur les laines. En 1832, ce tarif fut triplé sur la demande des Chambres; on voulait assurer un monopole à de grands producteurs, mais un droit ne peut rien contre la nature des choses. Les prix n'ont pas cessé de baisser, de funestes effets ont été produits. Ce sont là des droits mal à propos et dangereusement protecteurs.

Il résulte de là que l'agriculture se laissait traîner à la remorque derrière les autres industries, et elle est arrivée jusqu'à l'époque où une loi a été présentée à une nouvelle législature pour abaisser les tarifs. On dut devant la résistance des Chambres la retirer, et c'est alors qu'on fut amené à faire les traités de commerce.

Qui est-ce qui paya les frais de la guerre? Qui est-ce qui forma dans ces traités, et comme une conséquence de leurs prescriptions, l'appoint des concessions qui y étaient faites? Ce fut l'agriculture.

En effet, le principe était d'affranchir toutes les matières premières, afin de mettre les manufactures sur un pied tel qu'elles pussent résister aux étrangers.

Un rapport du 29 août 1860 fait sur des tarifs nouveaux de douane, prouve que ce fut bien l'agriculture qui paya tous les frais de la guerre:

"Notre marine, ne pouvant produire qu'une part assez insignifiante dans les transports de laine et de coton, votre commission n'a plus qu'un but: celui de faciliter l'approvisionnement sur nos marchés des principales industries; aussi a-t-elle unanimement proposé de réduire le droit sur les navires étrangers de 5 francs, chiffre du projet, à 3 francs.

"Aussi, votre commission a-t-elle proposé au gouvernement un amendement qu'il a adopté, qui affranchit les laines du crû des pays de l'Europe, importées par navires français.

"Nous pensons que les facilités données à cette introduction ne peuvent avoir aucun inconvénient pour notre agriculture."
On en peut juger maintenant par le prix des laines, en face d'une baisse de 30 à 40 pour 100.

Voilà donc l'agriculture qui paye les frais de la guerre en ce qui concerne les laines; il en a été de même pour les céréales.

A la même époque, l'agriculture avait comme protection l'échelle mobile qui consistait à priver les cultivateurs du gain qu'ils pouvaient faire lorsque les prix étaient élevés, et en même temps à les priver de l'augmentation de la sortie lorsque les grains avaient une tendance à la hausse.

Il résultait de là que l'échelle mobile agissait toujours en sens inverse des intérêts de l'agriculture et même aussi des consommateurs, car l'industrie des droits d'entrée paralysait les aspirations du commerce.

L'agriculture a peu ou point besoin de protection, si on lui donne les moyens de s'outiller, mais elle ne doit pas être à la remorque des industries et ne pas rester étrangère aux débats sur les tarifs, et si l'on veut favoriser une industrie quelconque, il faut favoriser l'agriculture d'une façon correspondante.

L'agriculture n'a aucun intérêt à s'associer à la dénonciation des traités. Et, en tout cas, cette dénonciation, si elle est approuvée, ne devrait se faire qu'après l'expiration du dernier des traités. Alors, on pourrait les remplacer tous ou par de nouveaux traités, ou, peut-être ce qui vaudrait mieux, par des tarifs généraux et modérés.

Dénoncer immédiatement les traités anglais, alors que les inconvénients qu'ils peuvent présenter se continueront par les